

# CODE OF CONDUCT

LIVING OUR VALUES AROUND THE WORLD



## **LIGNE D'ASSISTANCE CODE DE CONDUITE COLGATE- PALMOLIVE**

**1-(800)-778-6080 (Amérique du nord)**

**001-212-310-2330 (numéro gratuit depuis tous les autres pays)**

**[ethics@colpal.com](mailto:ethics@colpal.com)**

**Document mis en conformité avec la législation française**

Version Corporate 2008 adaptée pour la France

## **Le message de notre Président-Directeur général**

*Jour après jour, par ses actes, chacun d'entre nous est responsable de la manière dont le monde voit Colgate. Par la manière dont nous nous traitons les uns les autres, dont nous nous comportons à l'égard de nos clients et du consommateur, ainsi que par le respect de la législation et de la réglementation dont nous faisons preuve, nous établissons la réputation de Colgate comme société soucieuse d'autrui, faisant preuve du plus haut degré d'intégrité. La réputation d'intégrité de notre Société est un actif commercial essentiel, qui dépend de la volonté des collaborateurs de Colgate, partout et dans tous les secteurs, de se conformer au Code de conduite de l'entreprise et au droit en vigueur.*

*Depuis 1987, notre Code de conduite est le fil rouge qui nous guide, avec un ensemble de principes qui reflètent les valeurs de Colgate et ont établi les normes qui régissent notre comportement déontologique. Le Code de conduite est régulièrement mis à jour et révisé pour assurer son caractère exhaustif. Depuis la précédente mise à jour, des événements dans le monde de l'entreprise sont venus nous rappeler que l'exercice d'une activité commerciale dans le respect de la déontologie et conformément au droit en vigueur était primordial. Nous devons tous veiller à ce que notre conduite et nos décisions soient à la hauteur des idéaux et valeurs qui sont affirmés dans notre Code de conduite.*

*En notre qualité de membre de la famille Colgate, il est important que vous preniez connaissance de notre Code de conduite, que vous l'assimiliez et que vous vous y conformiez. Nous vous invitons à attirer l'attention de votre supérieur hiérarchique sur toute situation dont vous avez lieu de croire qu'elle peut être en conflit avec notre Code de conduite.*

*La réputation de Colgate est confiée à chacun de nous. Merci d'avance de votre engagement sans faille en faveur de vos valeurs partagées et de votre conduite déontologique, qui sont essentielles à nos succès futurs.*

**Ian Cook**

Président-Directeur général

# CODE DE CONDUITE DE COLGATE-PALMOLIVE

## TABLE DES MATIERES

À propos du Code de conduite	4
Nos relations les uns avec les autres	6
Nos relations avec l'entreprise	8
Nos relations avec notre Conseil d'administration	14
Nos relations avec des entités commerciales extérieures	16
Nos relations avec le consommateur	17
Nos relations avec les pouvoirs publics et la loi	20
Nos relations avec la Société	25
Nos relations avec l'environnement	27
Nos relations avec les actionnaires	29
Responsabilité en matière de conformité	31
Demander conseil et signaler les problèmes	32
Index matières	35
Questions fréquentes	36

## À PROPOS DU CODE DE CONDUITE

Le Code de conduite de Colgate est la feuille de route de nos interactions professionnelles et commerciales quotidiennes ; il reflète la conception qui est la nôtre d'une conduite adéquate, ainsi que des valeurs de l'entreprise. Le Code est pour chacun d'entre nous l'affirmation claire que la manière dont nous atteignons nos résultats compte tout autant que les résultats eux-mêmes. Le Code de conduite de Colgate s'applique à tous les collaborateurs de Colgate, y compris les Administrateurs, les Dirigeants et tous les employés de la Société et de ses filiales dans le monde conformément à la législation en vigueur dans chacun des pays concernés. Les Fournisseurs et Prestataires sont assujettis à ces exigences, car le respect du Code est une condition impérative pour la conduite de l'activité avec Colgate et il leur est demandé d'y adhérer, au risque de ne pas ou plus travailler avec nous s'ils refusent.

Plus important encore, chaque employé est invité à faire la preuve de son intégrité et de son leadership en se conformant aux dispositions du Code de conduite, aux « Lignes directrices applicables aux pratiques commerciales » de la Société (« *Global Business Practices Guidelines* »), aux politiques de la Société et au droit en vigueur. En faisant de la déontologie et de l'intégrité des dimensions à part entière de nos relations et de nos processus décisionnels professionnels et commerciaux, nous démontrons notre engagement en faveur d'une culture promouvant les normes déontologiques les plus rigoureuses.

Le respect du Code suppose que chacun fasse appel à son bon sens et n'hésite pas à demander conseil lorsque le besoin s'en fait sentir. En cas d'incertitude, posez-vous les questions suivantes avant de prendre une mesure spécifique :

- *Suis-je autorisé(e) à agir de la sorte ?*
- *Est-ce la bonne chose à faire ?*
- *Cette action est-elle légale et conforme au Règlement intérieur, au Code de conduite et aux autres règles en vigueur au sein du Groupe ?*
- *Serais-je fier/fière de raconter cette action à quelqu'un que je respecte ?*
- *Cette action renforcera-t-elle la réputation de Colgate comme société soucieuse de déontologie ?*

Lorsque la réponse à l'une ou l'autre de ces questions est NON, ou bien si vous vous posez des questions, ou nourrissez des inquiétudes, quant à l'interprétation ou l'application du Code de conduite ou de toute norme, politique ou procédure de Colgate liée, nous vous invitons à discuter de la situation avec votre supérieur hiérarchique ou des représentants des Départements des ressources humaines, juridique ou Déontologie et Conformité.

Aucune sanction ne sera prise à l'encontre de qui que ce soit pour s'être plaint d'une violation éventuelle du Code de conduite, l'avoir signalée, ou avoir pris part, ou contribué, à l'enquête, à moins qu'il ne soit établi que les allégations formulées ou les informations communiquées étaient intentionnellement mensongères. Dans un tel cas, la personne est susceptible d'engager sa responsabilité civile ou pénale en application de la législation applicable. Dans toute la mesure du possible, Colgate préservera le caractère confidentiel de toutes les plaintes.

Le Code est accessible en ligne. Il a été traduit en plusieurs langues. Pour plus d'informations concernant l'un ou l'autre des thèmes abordés dans le Code, nous vous invitons à vous reporter aux « Lignes directrices applicables aux pratiques commerciales » (« *Global Business Practices Guidelines* »), qui sont destinées à compléter le Code de conduite de la Société, ainsi qu'à encadrer et préciser son application. Pour consulter les Lignes directrices applicables aux pratiques commerciales, accédez à ce document à partir de la rubrique « *H.R and You* » sur OurColgate.com, à la section « Ethics & Values – Our Values », ou à la section Gouvernance (« *Governance* ») du site Internet Colgate.com<sup>\*</sup>.

---

<sup>\*</sup> Ce complément d'information est disponible en langue anglaise. Pour toute question qui s'y rapporte, n'hésitez pas à contacter un membre du Département juridique de la Société.

## **NOS RELATIONS LES UNS AVEC LES AUTRES**

*Les relations que nous entretenons les uns avec les autres doivent être fondées sur une confiance et un dévouement réciproques. Il nous incombe de nous traiter les uns les autres avec respect et dignité.*

### **Nous nous efforçons d'entretenir des rapports de travail positifs.**

Colgate s'enorgueillit de l'engagement personnel fort de ses collaborateurs, ainsi que des remarquables résultats qui sont le fruit de cet engagement. Mais ce niveau de coopération n'est possible que dans un climat de confiance, d'ouverture, de communication honnête et de respect. Tous nos rapports avec nos collègues, nos subordonnés et nos supérieurs hiérarchiques doivent reposer sur un partenariat dans lequel le comportement de chacun est régi par un engagement supérieur au respect de la déontologie et à la réussite de Colgate.

Votre place, par rapport aux personnes avec lesquelles vous travaillez, doit être celle de membre d'une équipe gagnante. L'élan sous-jacent qui est la force motrice de l'entreprise provient d'individus travaillant en harmonie, focalisés sur un ensemble d'objectifs communs. Pour que cette relation d'équipe dynamique fonctionne, chacun doit assumer ses propres responsabilités, en sachant que les autres, de leur côté, feront de même. Cela signifie apporter aux autres l'aide requise, à tous les niveaux, pour que le travail soit fait. Nul, individu ou unité fonctionnelle, ne peut faire passer ses priorités avant celles de la Société.

Vos rapports avec les personnes avec lesquelles vous travaillez, ou que vous encadrez, doivent promouvoir la déontologie et la conformité en donnant l'exemple de la décence, de l'équité et de l'intégrité dans vos rapports de travail avec les autres. En qualité de responsable, il vous incombe de veiller à définir clairement des normes de performance et de créer un environnement favorable au travail en équipe.

### **Nous encourageons une communication ouverte et honnête.**

Encouragez une réflexion créative et innovante, et si vous êtes cadre ou agent de maîtrise, respectez vos subordonnés en leur laissant la liberté requise pour leur permettre de faire leur travail. Pour améliorer les performances, n'hésitez pas à faire part de vos propositions et suggestions.

Vos rapports avec votre supérieur hiérarchique doivent être empreints de confiance et de respect mutuels. Votre supérieur hiérarchique et vous constituez une équipe, avec un même but, qui est d'atteindre les objectifs assignés à votre unité par la Société. Il vous incombe, de même qu'à votre supérieur hiérarchique, de vous assurer que la communication entre vous est ouverte et honnête. Prenez l'initiative aussi souvent que vous le pouvez. Sachez vous montrer innovant pour régler les problèmes. Votre coopération et votre créativité sont essentielles pour atteindre les objectifs de votre unité et de la Société.

### **Nous considérons les collaborateurs de Colgate comme notre ressource la plus précieuse.**

L'engagement de Colgate à prendre soin des individus s'exprime, sur le lieu de travail, par une multiplicité de programmes conçus pour promouvoir et récompenser la réussite en équipe et individuelle. Vous êtes encouragé(e) à progresser aussi loin que vous le pouvez et à apporter à la réussite de la Société une contribution aussi importante que possible. Au bout du compte, ce sont les efforts de collaborateurs compétents et

talentueux, partout dans le monde, qui rendent possible le succès de notre activité. De manière spécifique, en matière d'emploi, notre politique consiste :

- à sélectionner, affecter et rémunérer tous les collaborateurs de Colgate sur la base de leurs qualifications au regard du travail à accomplir et sans distinction de race, de religion, d'origine nationale ou ethnique, de couleur de peau, de sexe, de mœurs, d'âge, de nationalité, d'orientation sexuelle, de caractéristiques génétiques, d'opinions syndicales, d'activités syndicales ou mutualistes, de convictions religieuses, d'apparence physique, de patronyme et d'état de santé ; et indépendamment de leur qualité d'ancien combattant, de leur situation matrimoniale, de leur handicap ou de toute autre caractéristique protégée par le droit en vigueur ;
- à ne pas faire travailler des enfants. À cette fin, est considérée comme un enfant toute personne n'ayant pas encore atteint l'âge minimum pour travailler dans le pays ou territoire concerné ; néanmoins, nous n'emploierons jamais, en connaissance de cause, un mineur de moins de seize (16) ans ;
- à assurer un environnement de travail englobant et à promouvoir l'excellence en attirant et en retenant, au sein de la main d'œuvre de la Société, des collaborateurs venant de tous horizons ;
- à offrir des opportunités de formation, initiale et continue, et de promotion permettant la progression et l'évolution de carrière de tous les collaborateurs de Colgate ;
- à évaluer les performances de manière à fournir un feedback honnête et exact. À encourager la réciprocité des commentaires et les discussions, ainsi que l'examen des évaluations par les échelons de supérieurs de l'encadrement ;
- à rémunérer la performance, et à reconnaître et récompenser les contributions des individus et des équipes qui excèdent leurs obligations professionnelles normales grâce à des programmes tels que le *Chairman's You Can Make a Difference Award Program* (Programme de récompense du Président « Vous pouvez faire une différence »).
- à interdire le harcèlement, sexuel ou autre, de collaborateurs de Colgate par qui que ce soit, sur le lieu de travail ou dans l'exercice de l'activité de la Société ;
- à éviter le favoritisme, ou la simple apparence de favoritisme, au travail, conformément aux politiques et aux procédures adoptées par la Société ;
- à respecter la vie privée des personnes, et à collecter, traiter, utiliser et conserver des informations à caractère personnel uniquement dans la mesure requise et conformément au droit des pays dans lesquels nous opérons ;
- à tenter d'éliminer les risques éventuels existant sur le lieu de travail ; à offrir aux collaborateurs de Colgate un environnement sûr et sain ; et à s'efforcer de se conformer à l'ensemble des normes et de la législation en vigueur dans le domaine de l'hygiène et la sécurité du travail ;
- à contribuer à la préservation d'un environnement de travail sûr, sain et productif, pour tous les collaborateurs de Colgate et les autres, en interdisant :
  - la possession, l'utilisation, la vente ou le transfert de drogues illégales, ou d'accessoires liés à la conservation ou à la consommation de ces drogues, dans des locaux ou sur des sites de la Société, ou au cours des heures de travail ;
  - l'exercice de l'activité de la Société sous l'influence de l'alcool ;
  - la possession ou l'utilisation d'armes (à feu ou autres) ou de munitions dans des locaux ou sur un site de la Société, ou en exerçant une activité de Colgate, sous réserve du droit local. La possession d'une arme à feu peut être autorisée par les personnels en charge de la sécurité lorsqu'elle est considérée comme nécessaire à la sécurité et la sûreté de collaborateurs de la Société.

## **NOS RELATIONS AVEC L'ENTREPRISE**

*En tant que collaborateurs de Colgate, nous nous efforçons de nous conformer aux politiques de Colgate tout en faisant de notre mieux pour améliorer les performances de la Société. Nous sommes conscients de la confiance qui nous est faite, et nous faisons preuve, en toute situation, d'intégrité et d'honnêteté, afin de préserver cette confiance. Nous évitons les conflits d'intérêts et les autres situations susceptibles de nuire aux intérêts de la Société.*

### **Nous évitons les conflits d'intérêts**

Votre bon sens est l'un de nos actifs les plus précieux. Nous vous conseillons d'éviter toute activité ou association susceptible de compromettre, ou de paraître compromettre, votre indépendance de jugement dans l'intérêt de la Société. Des conflits d'intérêts peuvent survenir dans de nombreuses situations. Il est impossible de les énumérer toutes et il n'est pas toujours aisé de distinguer une activité appropriée d'une autre qui ne l'est pas. En cas de doute, nous vous invitons à consulter votre supérieur hiérarchique ou un membre du Département juridique avant d'agir. Les principes directeurs ci-après s'appliquent aux situations de conflit les plus courantes :

#### **Investissements**

Ne faire aucun investissement susceptible d'affecter vos décisions professionnelles. Nous vous conseillons de ne pas détenir des actions d'une société concurrente ou en affaire avec Colgate, et de ne pas détenir une quelconque participation dans leur capital. Cela ne s'applique pas aux petites participations (généralement inférieures à 1 %) en titres participatifs d'une société cotée, sous réserve que l'investissement ne soit pas important au point de donner l'impression d'un conflit d'intérêts. Lorsque, avant de rejoindre Colgate, vous avez fait des investissements susceptibles donner l'impression d'un conflit d'intérêts, nous vous invitons à en discuter avec le Département juridique.

#### **Famille**

Avant de travailler, pour le compte de Colgate, avec une société dans laquelle vous-même ou un membre proche de votre famille possédez une participation telle que vous pourriez retirer un bénéfice, de quelque nature que ce soit, de vos actions ou des siennes, parlez-en à votre supérieur hiérarchique, ainsi qu'au Département juridique.

#### **Emploi supplémentaire**

Lorsque vous travaillez pour Colgate, vous ne devez en aucun cas travailler pour un concurrent, dès lors que cela serait contraire aux dispositions de votre contrat de travail, dans la mesure où vos performances ou votre jugement professionnels peuvent en être affectés de manière négative. N'utilisez pas le temps, les installations ni des matériaux de la Société pour des tâches extérieures sans lien avec vos fonctions au sein de Colgate, sans l'autorisation de votre responsable hiérarchique.

#### **Aspects personnels**

Tout en reconnaissant et respectant le droit des collaborateurs de Colgate de nouer des liens librement avec des personnes rencontrées dans leur environnement de travail, nous devons également faire appel à notre bon sens pour que ces relations n'aient pas d'incidence négative sur nos performances professionnelles, notre aptitude à encadrer d'autres salariés ou l'environnement de travail.

Tout comportement sur le lieu de travail résultant d'une relation sentimentale ou amicale entre des salariés peut créer un environnement de travail inconfortable pour les autres. Le

favoritisme ou la prise de décisions professionnelles sur la base d'émotions, d'allégeances ou d'amitiés, et non en fonction des intérêts de la Société, sont susceptibles de constituer une violation de vos obligations professionnelles. Les personnes liées par des rapports personnels ou amicaux doivent user de tact, de bon sens et d'attention à autrui.

N'oubliez pas que le fait qu'un autre membre de votre ménage peut être employé en une qualité susceptible de créer, ou de paraître créer, un conflit d'intérêts. Lorsqu'une situation de cette nature survient, nous vous invitons à consulter votre supérieur hiérarchique ou le conseil juridique de votre unité, si vous souhaitez en discuter.

#### Conseils

Avant d'accepter d'exercer quelques fonctions que ce soit au sein d'un Conseil d'administration, ou de tout organe similaire d'une entité commerciale ou administrative, d'une organisation professionnelle, ou à but non lucratif liée à votre activité professionnelle, nous vous invitons à consulter le Responsable de la Division.

#### **Nous protégeons les données et secrets industriels et commerciaux détenus par la Société**

Les secrets industriels et commerciaux, les autres informations détenues par la Société et beaucoup d'autres données internes de Colgate constituent des actifs de valeur. La protection de ces actifs, y compris la préservation de leur confidentialité, joue un rôle essentiel dans la poursuite de la croissance de l'entreprise et son aptitude à s'imposer face à la concurrence. Un secret industriel et commercial est une information utilisée en liaison avec l'activité de Colgate qui n'est pas généralement connue ou aisément découverte, et pour la préservation de la confidentialité de laquelle ont été mis en œuvre un certain nombre d'efforts. D'autres informations détenues par Colgate, telles que des savoir-faire, doivent toutefois être également protégées.

Les secrets industriels et commerciaux et autres informations détenues par Colgate peuvent prendre la forme de formules, de dessins ou modèles, ou d'informations utilisées pour notre activité qui confèrent à Colgate la possibilité de prendre l'avantage sur ses concurrents. Les secrets industriels et commerciaux et les autres informations détenues par Colgate ne sont pas toujours de nature technique. Il peut également s'agir d'études commerciales, de plans afférents à de nouveaux produits, d'objectifs stratégiques, d'informations financières ou tarifaires non publiées, de listes de salariés, de clients et de fournisseurs, ainsi que d'informations se rapportant aux exigences, préférences, habitudes commerciales et plans de clients. Il n'est pas nécessaire que les secrets industriels et commerciaux et autres informations détenues par Colgate puissent être protégés par un brevet, mais ils doivent revêtir une caractère confidentiel par nature, c'est-à-dire ne pas être connus du public.

Nous vous rappelons que vos obligations en relation avec des secrets industriels et commerciaux et autres informations détenues par Colgate sont les suivantes :

- ne pas communiquer ces informations à des personnes autres que des collaborateurs de Colgate, sauf « en cas de nécessité absolue » ou « en fonction des besoins » ;
- ne pas divulguer ces informations à des personnes n'appartenant pas à Colgate ;
- ne pas utiliser ces informations à votre profit ou à celui de personnes extérieures à Colgate.

Si vous quittez Colgate, l'obligation vous incombant de protéger les secrets industriels et commerciaux et autres informations détenues par Colgate demeure entière jusqu'à ce que ces données deviennent disponibles publiquement ou que Colgate ne les considère plus comme des secrets industriels et commerciaux ou des informations confidentielles. Vous devriez également garder à l'esprit le fait que toute correspondance, tout document imprimé, toute information électronique, toutes pièces ou tous dossiers, de quelque nature que ce soit, toutes connaissances en matière de traitement spécifiques, toutes procédures, toute manière de faire propre à Colgate (confidentielle ou non), appartiennent à Colgate et doivent demeurer sa propriété. Il va de soi que les compétences personnelles, acquises ou améliorées, en liaison avec votre emploi, sont des acquis personnels de la personne quittant l'entreprise. Pour toute question quant au fait de savoir si une information est détenue par Colgate, ou si elle constitue un secret industriel et commercial, vous pouvez contacter le Département juridique.

### **Nous nous conformons aux politiques en matière de demandes d'information émanant de la presse et des médias**

Les demandes d'informations, financières ou commerciales, concernant Colgate, émanant des médias, de la presse, de la communauté financière ou du public, sont communiquées au Vice-président en charge de la communication de l'entreprise ou au Vice-président en charge des relations avec les investisseurs. Toute demande d'information ou autre prise de contact de la Commission américaine des valeurs mobilières et des marchés financiers (Securities and Exchange Commission, SEC), de la bourse de New York (New York Stock Exchange, NYSE), ou de toute autre instance de régulation ou autorité, où que ce soit dans le monde, est transmise au Département juridique. Il est essentiel que nul ne réponde personnellement à telle demande d'information ou tel contact, parce qu'une réponse inappropriée ou inadéquate, y compris un refus d'information ou une exclusion de responsabilité, peut être cause de publicité négative, ou affecter gravement la situation juridique de la Société.

La présente politique ne s'applique pas aux demandes d'informations financières disponibles publiquement, ni aux Rapports annuels ou trimestriels, ni aux activités promotionnelles et publicitaires de la Société.

Les demandes d'entretien avec des collaborateurs de Colgate en relation avec la Société ou avec ses affaires, et/ou l'émission de tous communiqués de presse et/ou de toutes annonces de la Société doivent être examinées par avance par le Vice-président en charge de la communication de l'entreprise ou le Vice-président en charge des relations avec les investisseurs. Les entretiens à l'initiative de la Société doivent, de la même manière, recevoir l'autorisation des autorités compétentes avant d'être organisés avec les médias.

Pour plus d'informations relatives aux lignes directrices de la Société en matière de préservation d'informations confidentielles, nous vous invitons à vous reporter aux « Lignes directrices de Colgate-Palmolive relatifs aux transactions sur titres et à la confidentialité des informations » (« *Colgate-Palmolive Guidelines on Securities Trading and Confidentiality of Information* ») et aux « Lignes directrices de Colgate-Palmolive relatifs à la préservation des informations détenues par la Société et au respect des informations appartenant aux tiers » (« *Colgate-Palmolive Guidelines on Preserving Company Proprietary Information and Respecting the Proprietary Information of*

*Others* »), qui figurent dans les « Lignes directrices applicables aux pratiques commerciales » de la Société.

### **Nous tenons des documents et des rapports fiables.**

Nous tenons à rappeler les obligations professionnelles des salariés concernés par la tenue des livres, registres et comptes de la Société.

La situation financière de notre Société, ainsi que le résultat de ses opérations, doivent être consignés conformément au droit en vigueur et aux principes comptables généralement admis (PCGA). La politique de la Société, de même que le droit en vigueur, exigent que Colgate tienne des livres, registres et comptes reflétant exactement et de manière loyale la nature des transactions commerciales, ainsi que la cession d'actifs de la Société.

L'intégrité des documents comptables et financiers de la Société repose sur l'exactitude et l'exhaustivité des informations primaires à l'appui des écritures dans les livres de compte de la Société. Toute personne impliquée dans la création, le traitement et la passation en compte de cette information est tenue responsable de leur intégrité. Chaque écriture comptable ou financière doit refléter avec exactitude les pièces à l'appui. Aucune information ne doit être dissimulée à la direction, ni par elle, non plus qu'aux commissaires aux comptes ou auditeurs internes ou indépendants de la Société.

Aucun paiement au nom de la Société ne sera approuvé, ni effectué, à une quelconque autre fin que celle décrite dans les pièces à l'appui, ni avec l'intention, ou en sachant, qu'une quelconque partie de tel paiement sera employée ainsi. Aucune écriture erronée ou trompeuse ne doit être passée dans les livres ou registres de la Société, pour quelque motif que ce soit, et aucun fonds, actif ni compte de la Société ne pourra être institué, acquis ni maintenu à quelque fin que ce soit, à moins qu'il ne figure dûment dans les livres et registres de la Société. Aucun fonds ni actif de l'entreprise ne doit être utilisé à une quelconque fin illégale ou inappropriée. Les cadres et les autres personnes responsables de la préparation d'informations financières veillent au respect des politiques internes de Colgate en matière financière. Les recettes et dépenses doivent être dûment et ponctuellement constatées.

Les éléments d'actif et de passif doivent être dûment passés en compte et valorisés de manière appropriée. En outre, les personnes en charge, au nom de Colgate, du dépôt de pièces auprès de la Commission américaine des valeurs mobilières et des marchés financiers (Securities and Exchange Commission, SEC), ou d'autres dépôts requis par la loi, ou encore d'autres communications destinées aux milieux d'affaires ou à la communauté financière, ou impliqués dans ces opérations, doivent s'assurer que les divulgations contenues dans ces documents et communiqués sont complètes, équitables, exactes, à jour et compréhensibles. Si vous venez à avoir connaissance d'une possible omission, falsification ou inexactitude de données comptables ou financières, des données primaires à l'appui des écritures, ou des rapports de Colgate destinés à la SEC, ou encore d'autres communications, ou de toute défaillance des contrôles internes, nous vous encourageons vivement à en informer votre supérieur hiérarchique, ou un membre du Département juridique. Vous pouvez également contacter à cet égard, de manière confidentielle, le Département international Déontologie et Conformité de la Société, comme indiqué page 32.

### **Nous protégeons les actifs de Colgate**

Les actifs, installations ou services de la Société doivent être utilisés uniquement à des fins licites, adéquates et autorisées. Le vol d'argent, de biens ou de services est rigoureusement interdit. Les équipements, systèmes, installations, cartes de crédit d'entreprise et matériels de Colgate doivent être utilisés uniquement pour conduire l'activité de Colgate ou aux fins autorisées par la direction. Vous devez faire preuve de vigilance à l'égard de toute situation ou de tout incident susceptible d'entraîner la perte, l'utilisation non-conforme ou le vol de biens de la Société, et nous vous encourageons également à signaler à votre supérieur hiérarchique ou au Département Sécurité de l'entreprise toute situation de ce type dès que vous en avez connaissance.

Seuls certains dirigeants et autres employés de haut niveau sont autorisés à prendre des engagements affectant les actifs de la Société. À moins que vous n'y soyez spécifiquement autorisé(e), vous devez vous abstenir de tout engagement affectant des actifs de la Société. Si vous souhaitez obtenir des précisions quant à votre capacité, ou celle d'une autre personne, à engager la Société, vous êtes invité(e) à contacter le Directeur financier de votre unité.

### **Nous utilisons de manière responsable les moyens d'information et de communication de Colgate.**

Nous devons faire une utilisation responsable des moyens d'information et de communication de Colgate, conformément au Code et au Règlement intérieur, y compris ceux liés à des technologies informatiques spécifiques, à la protection des données, aux informations confidentielles et détenues par la Société, et aux droits de propriété intellectuelle. Les moyens d'information et de communication de Colgate incluent tous les équipements informatiques appartenant à Colgate, ou pris à bail ou loués par la Société, indépendamment de l'endroit où ils se trouvent physiquement, y compris notamment les ordinateurs personnels, équipements électroniques et informatiques portables, les serveurs réseau, l'accès à Internet, l'intranet de Colgate et les dispositifs de connexion au courrier électronique. Elles englobent également les boîtes vocales et autres systèmes vocaux, les télécopieurs, les téléphones, les assistants numériques (tels que les Blackberry), les services de messagerie instantanée et les informations obtenues ou téléchargées à partir de, et/ou diffusées par le biais d'Internet et du réseau intranet de Colgate. Les moyens d'information et de communication de Colgate incluent également l'accès au réseau et à l'e-mail de Colgate à partir d'un ordinateur n'appartenant pas à Colgate, ou qui a été loué ou donné en location par la Société (par exemple, un ordinateur domestique).

Tous les moyens d'information et de communication de Colgate sont la propriété de Colgate. Elles incluent l'ensemble des informations créées, stockées ou transmises par le biais des moyens d'information et de communication de Colgate. Les seules informations qui ne sont pas considérées comme appartenant à la Société sont des informations obtenues dans le cadre de l'utilisation personnelle limitée des moyens d'information et de communication de Colgate, y compris les informations expressément indiquées comme « personnel » ou « privé » par l'employé ou des informations qui ne sont pas réputées être des biens de la Société en vertu de la législation et de la réglementation en vigueur.

Les moyens d'information et de communication de Colgate doivent être utilisés aux fins de l'activité de Colgate. En application du Règlement intérieur, les utilisations suivantes sont interdites :

- les messages de harcèlement, les messages discriminatoires, diffamatoires ou menaçants, y compris ceux à caractère injurieux quant à la race, au sexe, à l'âge, à l'orientation sexuelle, à la religion, aux convictions politiques, à l'origine nationale, au handicap, à l'appartenance ethnique, au statut d'ancien combattant, à l'identité sexuelle ou à toute autre caractéristique protégée par la loi en vigueur ;
- l'envoi, la consultation ou le stockage de toute forme de communication ou de tous documents à caractère injurieux ou obscène ;
- la diffusion non autorisée d'informations de Colgate exclusives, confidentielles ou constituant un secret industriel et commercial ; et
- le fait de créer ou de permettre des atteintes à la sécurité ou des perturbations des réseaux de communication et/ou de divulguer de manière inadéquate votre mot de passe à d'autres, ou de permettre à d'autres d'utiliser votre mot de passe.

À moins que le droit en vigueur ne l'interdise, Colgate se réserve le droit de surveiller les activités sur les équipements, systèmes et réseaux, y compris notamment, les courriers électroniques, l'utilisation de l'Internet et les informations stockées, dans des circonstances appropriées et conformément au droit en vigueur. En outre, pour des opérations de maintenance, ainsi qu'à des fins de sécurité, commerciales, professionnelles, juridiques ou réglementaires, des personnels et prestataires de services tiers dûment autorisés à cet effet pourront disposer d'un accès non restreint, dans toute la mesure permise par le droit en vigueur, aux informations contenues dans les moyens d'information et de communication de Colgate.

Pour des informations plus détaillées concernant ces aspects et d'autres, nous vous invitons à vous reporter aux « Lignes directrices applicables aux pratiques commerciales » de la Société (« *Global Business Practices Guidelines* ») ainsi qu'au Règlement intérieur.

## **NOS RELATIONS AVEC NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

*Nous avons la chance que le Conseil d'administration de la Société compte dans ses rangs un groupe d'individus remarquables, qui par leurs conseils, leurs recommandations et leur leadership sont essentiels à la poursuite du succès de l'entreprise. Avec l'expérience collective des affaires, de l'éducation et du service du public, mais également des affaires internationales, ses succès éducatifs, son exigence morale et déontologique, et sa diversité, notre Conseil d'administration assure une supervision effective de l'activité de la Société.*

### **Nous disposons d'un Conseil d'administration indépendant.**

L'indépendance est gage d'intégrité et de responsabilité. La politique de Colgate consiste à se doter d'un Conseil d'administration constitué principalement d'administrateurs extérieurs indépendants. Tous les administrateurs qui servent au sein des comités du Conseil d'administration qui supervisent les audits, les rémunérations et la gouvernance sont indépendants. Il n'existe pas de fauteuils d'administrateur de liaison et la politique de la Société est qu'aucun des administrateurs indépendants ne perçoit de la Société des honoraires pour des conseils ou avis juridiques, ni aucune autre rémunération, autre que des jetons de présence à titre d'administrateur.

### **Nous encourageons la communication directe et ouverte avec le Conseil d'administration.**

Dans la salle du conseil d'administration, aussi bien qu'à l'extérieur, les administrateurs de Colgate ont de fréquents contacts directs avec la direction de la Société. Les principaux responsables se joignent régulièrement aux administrateurs au cours des réunions du Conseil, ainsi que de sessions plus informelles, et ensemble, ils participent activement à des conversations franches consacrées à diverses questions touchant à l'entreprise. Entre les réunions programmées du Conseil d'administration, les administrateurs sont invités à contacter les cadres dirigeants pour leur poser des questions et leur faire part de leurs suggestions, et ils le font fréquemment. L'atmosphère d'ouverture d'esprit et de franchise qui en résulte reflète la culture d'entreprise globale de Colgate et contribue à ce que le Conseil joue un rôle actif dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de la Société.

### **Nous avons le souci de l'excellence en matière de gouvernance d'entreprise.**

Le Conseil d'administration de Colgate a joué un rôle moteur dans le soutien apporté aux initiatives en matière de gouvernance d'entreprise. Il a été l'un des tout premiers à adopter formellement un Code de conduite régissant l'ensemble des transactions commerciales et à élaborer des chartes pour le Conseil et ses comités. Au cours des deux décennies écoulées, Colgate a mis en place d'excellentes pratiques de gouvernance d'entreprise, qui sont en permanence améliorées et affinées. Le Conseil d'administration de Colgate est au centre de ces politiques et il est fermement convaincu qu'une bonne gouvernance d'entreprise accompagne la réussite à long terme de l'entreprise et y contribue considérablement.

Pour une présentation plus détaillée du programme de gouvernance d'entreprise de Colgate, nous vous invitons à vous reporter aux « Lignes directrices du Conseil d'administration de la Société Colgate-Palmolive relatifs aux principales questions de gouvernance de l'entreprise » (« *Colgate-Palmolive Company Board Guidelines on Significant Corporate Governance Issues* »), qui peuvent être consultés sur le site Internet de la Société.

## **NOS RELATIONS AVEC DES ENTITES COMMERCIALES EXTERIEURES**

*Chacun de nous est responsable de la manière dont nous sommes perçus par les fournisseurs et les consommateurs. Il est primordial que nous conservions, auprès de ces groupes, la réputation d'un partenaire commercial honnête et loyal.*

### **Dans nos rapports avec les fournisseurs et les clients, nous nous conformons à la déontologie.**

L'objectif qui est le nôtre, dans nos opérations d'achat, est de conserver des sources d'approvisionnement fiables. Pour des relations durables et fiables, il est essentiel de traiter honnêtement avec les clients et fournisseurs. Nous considérons donc nos fournisseurs comme des partenaires, et nous nous attendons à ce qu'ils réalisent un bénéfice raisonnable. Nous accordons à tous les fournisseurs potentiels une considération loyale et identique. Nos décisions sont prises sur la base de critères objectifs, tels que le prix et la qualité, mais également la fiabilité et l'intégrité du fournisseur. Il est formellement interdit de verser ou d'accepter quelque dessous de table ou commission occulte que ce soit, non plus qu'aucun autre paiement similaire.

Nous ne consentons aucun avantage personnel à des clients, que ce soit sur les prix, sous forme de remise promotionnelle, d'assistance au marketing, ou autre similaire ; nous traitons tous nos clients de la même manière, à des conditions commerciales identiques. Les transactions avec les clients et fournisseurs sont étudiées dans la section de ce Code consacrée à nos responsabilités en vertu du droit de la concurrence et du contrôle des concentrations.

### **Nous n'offrons ni n'acceptons aucuns cadeaux illicites.**

L'offre ou l'acceptation de cadeaux, de paiements ou d'autres avantages dans le but d'influencer une décision commerciale n'est pas acceptable. Si, dans le cadre de votre fonction au sein de Colgate, vous avez l'intention d'offrir ou de recevoir un cadeau, un paiement ou un quelconque autre avantage dont la valeur est supérieure à une valeur symbolique (50 USD), nous vous conseillons de contacter le Département juridique ou le Département international Déontologie et Conformité, pour accord préalable. Il convient de n'accepter d'une source donnée qu'un seul cadeau d'une valeur nominale par année civile. Dans le cas où il serait embarrassant pour la Société que vous refusiez un cadeau spécifique excédant une valeur symbolique dans le cadre de vos fonctions, veuillez informer le Département juridique de votre acceptation. Un conseil vous aidera à prendre les bonnes décisions. De surcroît, vous ne devez pas, dans le cadre de vos fonctions, organiser ni accepter un cadeau, un paiement ni un quelconque autre avantage excédant une valeur symbolique au nom d'un membre proche de votre famille avec lequel la Société entretient des relations d'affaires, ou aimerait nouer des liens commerciaux. Nous vous encourageons à respecter cette règle : n'acceptez jamais un cadeau ou un service dans la mesure où il vous compromet ou donne l'impression de vous compromettre. Cette règle ne s'applique pas aux repas d'affaires occasionnels, pour lesquels une invitation peut être rendue, ni aux cadeaux d'une valeur purement symbolique.

Vous devez savoir que des règles spécifiques, différentes de celles applicables aux transactions avec des sociétés privées, régissent les rapports avec les autorités publiques fédérales, d'Etat, locales ou étrangères. De manière générale, vous n'êtes pas autorisé(e), dans le cadre de vos fonctions au sein de Colgate, à offrir ni à remettre à un fonctionnaire ou agent public un cadeau, une gratification ou une quelconque chose de valeur, y

compris des repas ou des voyages, à moins que vous n'y ayez préalablement été autorisé(e) par le Département juridique.

Le Code de conduite de Colgate est communiqué aux fournisseurs et prestataires et il leur est demandé d'y adhérer, au risque de ne pas ou plus travailler avec nous s'ils refusent.

**Nous respectons les secrets industriels et commerciaux et les informations confidentielles des autres.**

La politique de Colgate consiste à ne pas contrefaire en connaissance de cause les droits de propriété intellectuelle d'autres personnes. La politique de la Société implique également le respect des secrets industriels et commerciaux ou d'autres informations appartenant à d'autres. Cet aspect est particulièrement important lorsque vous avez connaissance de secrets industriels et commerciaux ou d'informations appartenant à un précédent employeur. Si vous vous posez des questions dans ce domaine, consultez le Département juridique.

Si qui que ce soit, au sein de la Société, vous approchez, dans le cadre de vos fonctions, avec une invention, une découverte ou une idée, il est important de protéger la Société contre toute action ultérieure en contrefaçon ou dommages monétaires, en particulier lorsque nos propres efforts ou ceux de nos consultants nous ont permis de parvenir antérieurement à la même invention, découverte ou idée, que nous souhaitons appliquer à un produit de la Société. Ne permettez pas à des personnes extérieures de divulguer des détails concernant leurs inventions, découvertes ou nouvelles idées. Transmettez toutes idées non sollicitées, sans les examiner, à votre supérieur hiérarchique aux fins de gestion conformément aux procédures de la Société.

Pour plus d'informations au sujet de la protection des données de tiers, nous vous invitons à vous reporter aux « Lignes directrices de Colgate-Palmolive relatifs à la préservation des informations détenues par la Société et au respect des informations appartenant aux tiers » (« *Colgate-Palmolive Guidelines on Preserving Company Proprietary Information and Respecting the Proprietary Information of Others* ») qui se trouvent dans les « Lignes directrices applicables aux pratiques commerciales » de la Société (« *Global Business Practices Guidelines* »).

## **NOS RELATIONS AVEC LE CONSOMMATEUR**

*Notre réputation repose sur la qualité et la sécurité de nos produits. Notre engagement en matière de qualité et de sécurité est essentiel à la poursuite de la croissance et du succès de notre Société.*

### **Nous définissons les normes de qualité les plus strictes pour nos produits.**

Pour nous, il est essentiel que les consommateurs puissent faire confiance aux produits Colgate pour leur fiabilité, leur qualité et leurs remarquables performances. En plus de servir des milliards de personnes sur les marchés sur lesquels nous sommes implantés, nous devons en permanence nous efforcer de fabriquer nos produits le plus efficacement possible pour que le plus grand nombre de consommateurs possibles puissent y accéder.

Les produits vendus par Colgate doivent être conformes non seulement à toutes les normes de sécurité fixées par la loi, mais également à nos propres normes souvent plus rigoureuses que celles édictées par les pouvoirs publics. Nous participons à des programmes destinés à apporter une assistance rapide au consommateur, en cas d'altération ou de mauvaise utilisation de produits. La santé, la sécurité et le bien-être du consommateur sont pour nous des préoccupations essentielles, et en votre qualité d'employé de Colgate, il vous incombe de signaler immédiatement à votre responsable d'unité fonctionnelle tout problème rencontré lors de l'exercice de vos fonctions et relatif à la qualité ou à la sécurité d'un produit.

### **Nous écoutons le consommateur.**

Nous vendons des produits de consommation courante : notre succès est donc fonction de la satisfaction et de la confiance du consommateur, ainsi que de notre image de marque. Nous atteindrons plus efficacement nos objectifs et répondrons mieux aux besoins de nos clients en mettant en œuvre un programme cohérent, équitable et attentif de communication à l'intention du consommateur.

Nous sommes conscients de l'importance de l'anticipation des besoins et des préférences du consommateur en termes de produits, ainsi que de notre capacité à nous y adapter. Nous sommes également convaincus du fait que les opinions, inquiétudes et demandes d'information de consommateurs communiquées à la Société au sujet de nos produits, constituent des sources d'information importantes. Les besoins des consommateurs évoluent en permanence, et nous devons donc être constamment à l'écoute de ce que souhaitent les gens, et utiliser notre créativité pour répondre à ces attentes en mutation.

Lorsqu'un consommateur fait état de son mécontentement, nous traitons le problème promptement, de manière courtoise et avec équité, et nous faisons tous les efforts raisonnables pour conserver ou regagner sa clientèle, et faire en sorte qu'il continue à acheter des produits Colgate.

### **Notre communication publicitaire est honnête.**

La publicité est l'un des aspects les plus importants de notre activité. La publicité doit être créative et compétitive, tout en demeurant honnête et exacte. Elle ne doit pas être trompeuse et doit être conforme au droit en vigueur. Nos publicités doivent éviter les stéréotypes reposant sur des facteurs tels que la race, la religion, l'origine nationale ou ethnique, la couleur de peau, le sexe, les moeurs, l'âge, la nationalité, l'orientation sexuelle, les caractéristiques génétiques, les opinions syndicales, les activités syndicales ou mutualistes, les convictions religieuses, l'apparence physique, le patronyme, l'état de

santé, le statut d'ancien combattant, la situation matrimoniale ou le handicap, ou toute autre caractéristique protégée par le droit en vigueur. Une publicité ne fait pas que créer une image d'un produit. Elle construit notre réputation de fiabilité, d'intégrité et de sérieux.

Nous apportons en outre un soin particulier à la sélection des supports sur lesquels sont diffusés nos messages. Nous n'autorisons pas la diffusion de nos publicités dans des émissions de télévision, ni sur d'autres supports, faisant un usage gratuit ou excessif de la violence ou du sexe, ou encore antisociaux, ou qui affectent notre réputation ou celle de nos produits.

Nous observons des règles d'équité commerciale en matière de conception, d'utilisation et de sélection de publicité, de marque et de conception, de manière à ce que la réussite de nos produits soit fondée sur leurs qualités propres et sur notre réputation, et non sur l'imitation ou l'usurpation de l'image de marque de nos concurrents. L'équité commerciale requiert :

- le respect rigoureux des obligations légales locales en matière de contrefaçon de marque et de concurrence illicite ;
- de s'abstenir de copier des marques, slogans, thèmes publicitaires et graphismes bien connus utilisés par des sociétés multinationales et des concurrents régionaux hors de votre lieu d'implantation.

Pour une analyse plus détaillée des lignes directrices de la Société en matière de publicité, nous vous invitons à vous reporter aux « Lignes directrices de Colgate-Palmolive en matière de publicité » (« *Colgate-Palmolive Advertising Guidelines* ») et à la « Politique de Colgate-Palmolive relative au placement publicitaire » (« *Colgate-Palmolive Advertising Placement Policy Statement* »), qui figurent dans les « Lignes directrices applicables aux pratiques commerciales » de la Société (« *Global Business Practices Guidelines* »).

### **Nous respectons la vie privée du consommateur.**

Nous attachons de l'importance au droit à la vie privée de nos clients et nous nous y conformons. La politique de Colgate consiste à collecter, traiter, utiliser et conserver des données à caractère personnel de clients uniquement conformément au droit en vigueur, et notamment aux lois régissant la collecte et l'utilisation de données à caractère personnel de mineurs, et à prendre toutes mesures raisonnables pour protéger ces informations.

Lors de leurs interactions avec Colgate, et notamment en liaison avec des demandes d'information relatives à des produits, ou à la participation à des concours parrainés par la Société, des consommateurs peuvent être amenés à communiquer à la Société des données à caractère personnel, telles que leur nom, leur adresse postale ou e-mail. Nous utilisons ces informations uniquement aux fins pour lesquelles elles nous ont été communiquées, à moins que le consommateur ne donne son accord à tel autre usage, et comme nécessaire pour la tenue de nos livres et registres.

La politique de notre Société consiste à ne pas communiquer de données à caractère personnel à des tiers, à moins que cela ne soit nécessaire en liaison avec la prestation de services à nos clients, ou autrement en application de la législation et de la réglementation en vigueur.

Des lois relatives à la vie privée du consommateur sont fréquemment élaborées et modifiées. Nous nous attachons à suivre l'évolution de la législation et des normes en matière de vie privée, et il est possible qu'à un moment ou à un autre, nous soyons amenés à élaborer des politiques spécifiques à la lumière de ces réformes.

## **NOS RELATIONS AVEC LES POUVOIRS PUBLICS ET LA LOI**

*Nous nous conformons à l'ensemble de la législation régissant l'activité de Colgate. Et notre politique ne consiste pas à nous limiter à la lettre de la loi, mais à nous conformer véritablement à son esprit. En cas de doute, ayez le réflexe de consulter le Département juridique.*

### **Nous nous conformons au droit de la concurrence et du contrôle des concentrations.**

La politique de Colgate consiste à faire en sorte que tous les collaborateurs de l'entreprise se conforment au droit de la concurrence et du contrôle des concentrations (connu aux États-Unis en tant que lois « antitrust ») de tous les pays, les états et les lieux dans lesquels Colgate exerce son activité. Le but du droit de la concurrence est de protéger les processus concurrentiels au bénéfice du consommateur. Le droit de la concurrence garantit que les sociétés rivaliseront pour la clientèle en proposant des prix inférieurs, des produits innovants et un meilleur service, et non en interférant avec l'offre et la demande sur le marché. Le droit de la concurrence protège également les sociétés des actions prédatrices ou inéquitable de sociétés en positions dominante, afin que l'espace concurrentiel demeure ouvert et équitable pour tous. Colgate soutient les objectifs du droit de la concurrence. Nous pensons que notre Société opère de manière optimale sur un marché concurrentiel.

Presque tous les pays se sont dotés de lois régissant et organisant la concurrence. Dès lors que vos fonctions le nécessitent, vous devez connaître le droit de la concurrence du pays ou territoire dans lequel vous travaillez, et solliciter, si besoin est, l'avis de votre supérieur hiérarchique, du conseil juridique de votre unité fonctionnelle ou du Département juridique du siège. Le respect à la lettre et à l'esprit des lois applicables en la matière est primordial.

De par le monde, le droit de la concurrence interdit les ententes entre concurrents effectifs ou éventuels qui régissent la concurrence. L'indépendance est la clé de la conformité. Colgate se doit d'agir de manière indépendante dans ses activités commerciales : qu'il s'agisse de fixer des prix, de consentir des réductions, d'organiser des promotions ou de déterminer des conditions d'achat et de vente ; de sélectionner des clients, des distributeurs et des fournisseurs ; ou de choisir les produits que nous souhaitons fabriquer et les quantités à commercialiser. Il est important de garder à l'esprit que, pour être illicite, il n'est pas nécessaire qu'une entente soit attestée par un écrit formel, ni même qu'elle soit écrite. Elle peut prendre la forme d'un accord verbal ; son existence peut même être déduite d'un comportement, ou de commentaires dans d'autres documents. Pour être illicite, il n'est pas nécessaire qu'une entente soit couronnée de succès.

Le droit de la concurrence encadre également les rapports avec les clients et les distributeurs. Dans la plupart des pays, toute tentative pour priver les clients ou les distributeurs de leur liberté de fixer les prix ou les conditions de vente, ou pour restreindre de manière illicite leur droit à opérer de manière indépendante constitue une infraction au droit de la concurrence.

Pour Colgate et ses collaborateurs, les conséquences du non-respect du droit de la concurrence sont extrêmement graves. La violation de certaines règles de concurrence peut entraîner des amendes et des peines de prison pour les personnes physiques, tandis que la Société elle-même peut, en tant que personne morale, être assujettie à des

sanctions financières plus lourdes encore. En outre, même en l'absence de poursuites pénales, des actions civiles en indemnisation et pour le remboursement des frais de justice peuvent être intentées à l'encontre des auteurs.

En cas de doute quant au fait de savoir si une mesure envisagée peut présenter un problème du point de vue du droit de la concurrence, consultez le Département juridique de votre entreprise.

Pour plus d'informations concernant des questions de concurrence et de contrôle des concentrations, vous êtes invité(e) à vous reporter aux « Lignes directrices de Colgate-Palmolive relatifs à la concurrence internationale » (« *Colgate-Palmolive International Business Activities Guidelines* »), qui figurent dans les « Lignes directrices applicables aux pratiques commerciales » de la Société (« *Global Business Practices Guidelines* »).

### **Nous nous conformons à la législation régissant les valeurs mobilières.**

Il est possible, qu'occasionnellement, vous veniez à avoir connaissance d'informations concernant Colgate ou d'autres sociétés cotées avec lesquelles Colgate est en affaires ou négocie, qui présentent un caractère « non public », c'est-à-dire qui ne sont pas connues du public, telles que, des chiffres de revenus provisoires, une acquisition ou une cession éventuelle, des plans marketing, ou la mise sur le marché de nouveaux produits.

Ces informations sont considérées comme non publiques jusqu'à ce qu'elles aient été rendues publiques de manière adéquate ; c'est-à-dire, qu'elles aient été communiquées au public et que se soit écoulé un délai suffisant pour permettre aux marchés boursiers de les assimiler. En application des dispositions légales ou réglementaires en vigueur, lorsqu'une telle information non publique est « importante », c'est-à-dire, lorsqu'il s'agit d'une information que prendrait en compte un investisseur prudent pour décider d'investir ou non :

- Vous devez vous abstenir de négocier, que ce soit en votre nom propre ou pour le compte d'un tiers, toutes actions ou obligations, ou tous autres titres de la Société (qu'il s'agisse de Colgate ou d'une autre), à laquelle des informations non publiques importantes se rapportent ;
- vous ne devez pas encourager ni pousser d'autres personnes à négocier des actions, obligations, ou autres titres de telles sociétés, sur la foi de telles informations non publiques ;
- vous devez vous abstenir de divulguer toute information non publique de ce type à personnes extérieures à Colgate ;
- vous ne devez pas discuter inutilement de ces informations non publiques avec d'autres personnes au sein de Colgate.

Nous demandons à tout collaborateur de Colgate ayant connaissance d'informations non publiques concernant Colgate de faire tout ce qui est en leur possible pour en conserver la confidentialité et de s'abstenir de négocier toutes actions ou obligations ou tous autres titres de Colgate ou de toute autre société concernée, avant que les informations non publiques aient été rendues publiques et que ce soit écoulé par la suite un délai raisonnable. Cela s'étend également à l'exercice des options sur actions.

Si vous quittez Colgate, l'obligation vous incombant de préserver le caractère confidentiel de telle information non publique perdure jusqu'à ce que telle information ait été rendue publique de manière adéquate.

Pour toute question concernant le fait de savoir si une information non publique a été rendue publique de manière adéquate, contactez votre supérieur hiérarchique ou le Département juridique et abstenez-vous de négocier des titres concernés ou de divulguer l'information tant qu'il ne vous a pas été indiqué qu'elle n'est pas importante ou qu'elle a été rendue publique et assimilée.

### **Nous ne versons pas de contributions politiques.**

Aucun fonds ni actif de la Société ne peuvent être utilisés dans le but d'apporter une contribution à un parti politique ou un candidat, que ce soit au niveau fédéral, étatique ou local, aux Etats-Unis comme à l'étranger. Sont considérées comme des contributions politiques, aussi bien les contributions directes (c'est-à-dire, en espèces), qu'en nature. Les contributions politiques en nature incluent l'achat de tickets de collecte de fonds, la remise de produits, le travail volontaire de collaborateurs de Colgate durant leurs heures de travail, et l'utilisation des installations de Colgate pour collecter des fonds ou à des fins politiques. Pour toute question concernant une contribution en nature, contactez le Département juridique.

Il est interdit à la Société de rémunérer ou de rembourser l'un ou l'autre de ses collaborateurs ou une personne à laquelle elle est associée (y compris tous lobbyistes extérieurs), directement ou non, de quelque manière que ce soit, au titre de toutes contributions politiques apportées par cette personne ou susceptibles de l'être.

Les collaborateurs de Colgate demeurent libres de contribuer, à titre personnel, aux parties ou aux campagnes des candidats de leur choix. Les contributions à titre personnel sont de la responsabilité et à la charge des collaborateurs, à titre individuel. Colgate rejette toute responsabilité ou obligation en relation avec une contribution personnelle. En outre, les contributions personnelles ne seront en aucun cas apportées dans le but d'aider Colgate ou l'une ou l'autre de ses entités apparentées à obtenir ou conserver un marché.

### **Nous traitons avec les pouvoirs publics dans le respect de la déontologie**

Dans le cadre de l'exercice de vos fonctions, vous ne devriez jamais tenter d'influencer le jugement ou la conduite d'un fonctionnaire ou agent public par la promesse de cadeaux ou d'autres avantages, ni une quelconque autre incitation illicite. Ainsi, à moins que vous n'en ayez auparavant reçu l'autorisation du Département juridique, vous ne devriez en aucun cas remettre un cadeau, ou offrir une distraction ou une autre chose de valeur à un fonctionnaire ou agent public.

En outre, certaines législations sur le lobbying imposent à la Société et/ou à ses collaborateurs de s'inscrire et de se déclarer en qualité de lobbyiste lorsqu'un représentant de Colgate communique avec un fonctionnaire ou agent public dans le but d'influencer une législation ou toutes autres actions officielles. Si vous participez à une activité de ce type dans le cadre de vos fonctions, veuillez en aviser le Département juridique de votre entreprise.

L'engagement de Colgate de traiter légalement et dans le respect de la déontologie avec les pouvoirs publics vaut pour le monde entier. La politique de la Société, la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (*U.S. Foreign Corrupt Practices Act*, FCPA), et les législations anti-corruption nationales similaires interdisent aux collaborateurs de Colgate ou à ses agents de remettre ou d'offrir de l'argent ou une chose de valeur (sous forme d'espèces ou non, directement ou indirectement par le biais d'autres personnes), à un fonctionnaire ou agent public étranger (c'est-à-dire à un

employé d'un Etat étranger, un parti politique étranger, un responsable de tel parti, ou un candidat à une fonction politique étrangère), dans le but de pousser ce fonctionnaire ou agent public à peser sur une décision ou un acte administratif, ou à aider la Société à obtenir ou conserver un marché.

Pour que vous ne contreveniez pas à ces dispositions, la politique de la Société est qu'à l'exception des frais prévus par la loi (par exemple, les droits de délivrance d'un permis ou d'une autorisation), aucun paiement ni cadeau d'aucune sorte ne doit être fait, directement ou non, en relation avec les activités commerciales de la Société, à un fonctionnaire ou agent public étranger, à moins qu'il n'ait été préalablement approuvé par le Département juridique comme étant légal en vertu du droit américain ou autre.

Lorsque vous traitez et communiquez avec des fonctionnaires ou agents publics pour le compte de Colgate, montrez-vous toujours direct(e) et honnête. Toute déclaration erronée, en connaissance de cause ou intentionnelle, à un fonctionnaire ou agent public (qu'elle soit écrite ou verbale), et notamment toute déclaration erronée faite sous serment peut exposer la Société et ses collaborateurs à des sanctions très lourdes.

Pour plus de détails concernant les politiques de la Société en la matière, nous vous invitons à vous reporter aux « Lignes directrices de Colgate-Palmolive relatifs à la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (« *Colgate-Palmolive Guidelines on the U.S. Foreign Corrupt Practices Act, FCPA*) » et aux « Lignes directrices de Colgate-Palmolive relatifs aux relations commerciales avec des entités publiques » (« *Colgate-Palmolive Guidelines on Business Relationships with Government Entities* »), qui figurent dans les « Lignes directrices applicables aux pratiques commerciales » de la Société (« *Global Business Practices Guidelines* »).

### **Nous préservons les archives conformément au droit en vigueur.**

Nous nous conformons à l'ensemble de la législation et de la réglementation régissant la conservation des archives de la Société (y compris les documents matériels et les données électroniques). Le programme de conservation de documents de la Société énonce les politiques et procédures en matière de préservation de documents auxquelles chacun doit se conformer. Un exemplaire du Programme de la Société en matière de conservation de documents peut être obtenu auprès du Département juridique groupe. Pour des lignes directrices plus détaillées concernant la conservation de documents applicables à votre unité fonctionnelle, consultez votre supérieur hiérarchique, le Département juridique ou financier.

Si l'existence d'une citation, d'un contentieux, ou d'une enquête imminente des pouvoirs publics vous est connue ou notifiée, contactez immédiatement le Département juridique. Dans ce cas, il convient de conserver toutes pièces dont la production peut être exigée par la citation, pertinente au regard du contentieux, ou susceptible de se rapporter à l'enquête, indépendamment des dispositions du programme de conservation de documents. Il ne faut en aucun cas détruire ni modifier tels documents, car leur destruction illicite pourrait avoir des conséquences graves (et notamment, entraîner l'application de sanctions civiles et/ou pénales), pour la Société et pour vous à titre personnel. Pour toute question concernant le fait de savoir si un document spécifique se rapporte à une enquête, un contentieux ou une citation, contactez le Département juridique avant de détruire le document en question.

### **Nous nous conformons à la réglementation commerciale internationale.**

Dans la conduite de ses opérations aux Etats-Unis et dans d'autres pays, la Société se conforme pleinement au droit en vigueur (et particulièrement au droit américain), régissant les importations, les exportations et la conduite des affaires avec des entités de droit d'un pays autre que les Etats-Unis. Ces dispositions légales comportent des limitations quant aux types de produits susceptibles d'être importés aux Etats-Unis, et au mode d'importation. Elles interdisent également des exportations vers certains pays, ainsi que la plupart des autres transactions avec ceux-ci, de même que la coopération avec, ou la participation à des boycotts étrangers de pays non soumis à boycott par les Etats-Unis. Les collaborateurs de Colgate doivent conduire les activités de la Société de manière rigoureusement conforme au droit des pays dans lesquels ils opèrent ; il peut néanmoins arriver que se produisent des conflits entre le droit de l'un de ces pays et celui des Etats-Unis ou de la politique de la Société. Si vous venez à avoir connaissance d'un quelconque conflit de cette nature, vous devez en informer votre supérieur hiérarchique et consulter le Département juridique.

Pour plus d'informations concernant ces lois et les pays auxquels elles se rapportent, consultez les « Lignes directrices de Colgate-Palmolive relatifs aux activités commerciales internationales » (« *Colgate-Palmolive International Business Activities Guidelines* »), qui figurent dans les « Lignes directrices applicables aux pratiques commerciales » de la Société (« *Global Business Practices Guidelines* »).

## **NOS RELATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ**

*La Société s'efforce d'apporter sa contribution à l'humanité. Nous sommes citoyens de chacun des lieux dans lesquels nous sommes présents, et comme des citoyens ordinaires, il nous incombe d'apporter notre soutien à la santé, à l'éducation et au bien-être de la communauté.*

### **Nous contribuons aux collectes de fonds et aux actions bénévoles locales.**

Dans le monde entier, notre objectif est de participer à des projets destinés à améliorer le développement et le bien-être des communautés locales qui nous accueillent. Au nombre de ces projets figurent la participation à des collectes de fonds dans un but caritatif et la prise en charge responsable de l'aide apportée aux personnes en situation de pauvreté, blessées et sans abri en cas de catastrophe nationale. Notre cible principale est constituée par les jeunes, et notamment l'éducation des jeunes gens. Colgate estime que les investissements dans les enfants d'aujourd'hui profiteront à tous demain. C'est la raison pour laquelle la Société promeut des programmes de lecture, des initiatives de tutorat, des compétitions sportives et d'autres activités destinées aux jeunes de par le monde. Ces efforts encouragent l'esprit de compétition et développent le goût de la réussite chez les jeunes.

La Société encourage également ses collaborateurs à contribuer, sur leur propre temps, aux activités caritatives de leur choix.

### **Nous travaillons avec les pouvoirs publics sur des questions affectant notre activité.**

La Société possède des filiales et des succursales dans plus de 200 pays. Notre politique consiste à travailler en coopération avec les autorités locales et nationales. De temps à autre, des problèmes susceptibles d'affecter le fonctionnement de nos opérations peuvent survenir. Après un examen attentif, la Société fera part aux pouvoirs publics de son avis et de ses recommandations concernant des questions spécifiques, à l'appui de nos objectifs et de nos besoins commerciaux.

### **Nous combattons l'exploitation et le travail inhumain.**

Colgate combat l'utilisation illégale du travail d'enfants, l'exploitation des enfants et toutes les autres formes de traitement inacceptable des travailleurs. En outre, la politique de Colgate consiste à ne pas travailler avec des fournisseurs ou prestataires connus pour recourir à des méthodes inacceptables, telles que l'exploitation des enfants, les châtiments corporels, les traitements inhumains et dégradants à l'encontre des femmes, le travail servile et autres formes d'abus. Ni l'exploitation du travail des enfants, ni aucune autre violation du droit du travail ne sont acceptables pour la Société, et lorsque telle infraction est portée à la connaissance de la Société, elle constitue un motif d'interruption immédiate des relations d'affaires.

### **Nous démontrons notre attachement aux droits universels de l'Homme.**

Colgate a le souci de la protection des droits de l'Homme partout dans le monde. Dans cette perspective, Colgate recherche et travaille avec des partenaires commerciaux qui défendent les principes suivants :

- l'égalité des chances pour tous les salariés, à tous les échelons, indépendamment de leur couleur de peau, de leur race, de leur sexe, de leurs moeurs, de leur âge, de leur origine ethnique ou nationale, de leur orientation sexuelle, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs opinions syndicales, de leurs activités syndicales ou mutualistes, de leurs convictions religieuses, de leur apparence physique, de leur patronyme, de leur état de

santé, de leur situation de famille, de leur qualité d'ancien combattant, de leur handicap ou de toute autre caractéristique protégée par la loi ;

- un lieu de travail sain et hygiénique protégeant la santé humaine et l'environnement ;
- une rémunération des employés correspondant au moins à leurs besoins de base et au revenu minimum garanti prévu le cas échéant par la loi ou la convention collective applicable ;
- la possibilité, pour les salariés, d'améliorer leurs connaissances et de développer leurs compétences ;
- le respect de la liberté d'association légale des salariés ; et
- le travail avec les pays et les communautés dans lesquelles nous exerçons notre activité, afin d'améliorer l'éducation, la culture et le bien-être économique et social.

### **Nous mettons en œuvre notre plan de gestion de crise**

Pour Colgate, la protection de la vie et des biens de ses collaborateurs, ainsi que des membres des communautés qui nous accueillent, est une préoccupation essentielle. La Société dispose d'un plan de gestion de crise. Chaque fois que surgit, dans l'univers Colgate, une crise touchant à l'environnement, à nos produits, ou à la vie, la santé ou la sécurité des collaborateurs de Colgate ou d'autres, vous êtes invités à contacter le responsable de votre unité qui, à son tour, doit alerter les membres de l'équipe de gestion de crise. Si vous voulez en savoir plus sur le plan de gestion de crise, contactez le Département international Sécurité. Vous pouvez joindre le Département international Sécurité en composant le +1 (212) 310 33333. Ce Département assure une permanence 24 heures/24, 7 jours sur 7.

## NOS RELATIONS AVEC L'ENVIRONNEMENT

Afin de protéger notre planète, notamment pour les prochaines générations, Colgate se doit d'opérer d'une manière sûre pour l'environnement. En effet, la protection du monde dans lequel nous vivons est pour nous un souci vital et un engagement permanent. En tant que société multinationale spécialisée dans les produits de grande consommation qui contribuent à la qualité de la vie, nous reconnaissons et réaffirmons constamment l'importance d'un environnement propre et sain.

### **Nous militons pour le développement durable.**

Pour Colgate, le développement durable est un impératif à long terme de l'entreprise, essentiel à son succès. Il est profondément ancré dans nos valeurs du respect d'autrui, d'esprit d'équipe et d'amélioration continue. Nous nous concentrons sur la personne, la performance et la planète.

En outre, nous avons la volonté d'atteindre notre objectif de développement durable global en assurant une croissance régulière et responsable de l'activité de Colgate, au bénéfice de ceux que nous servons, y compris les salariés, les actionnaires, et les autres parties prenantes à l'échelle mondiale, tout en promouvant le bien-être des générations futures.

Nos politiques et nos programmes en matière de développement durable sont résumés à votre intention dans la section « Vivre nos valeurs » (« *Living our Values* ») du site Internet Colgate.com.

### **Nous sauvegardons et protégeons l'environnement.**

La Société est déterminée à protéger l'environnement. Il nous incombe donc à chacun de se conformer rigoureusement à la lettre et à l'esprit de la législation et de la réglementation en vigueur en matière d'environnement, ainsi qu'aux politiques publiques dans le cadre desquelles elles s'inscrivent. Nul, employé ou cadre, n'a autorité dans l'exercice de ses fonctions au sein de la Société, pour permettre une conduite non-conforme à cette politique, ni pour autoriser, ordonner, approuver ou tolérer tel comportement d'une autre personne.

Nous encouragerons une communication ouverte à l'égard du public, et nous rechercherons un partenariat actif et productif avec les communautés au sein desquelles nous opérons. Nous continuerons à partager des informations avec les consommateurs au sujet de notre politique et de nos programmes en matière d'environnement, et à travailler avec les responsables locaux et tous ceux qui partagent notre souci de protection de l'environnement à l'intention des prochaines générations.

Dans le monde en mutation constante qui est le nôtre, Colgate attache une importance considérable à la responsabilité et au respect de l'environnement dans le travail. Ces efforts se sont traduits par des gains d'efficacité et financiers pour la Société. Nous savons qu'il reste encore beaucoup à faire. Notre stratégie actuelle, qui consiste à réduire notre empreinte environnementale, demeurera partie intégrante de la production, du conditionnement, de la distribution et de la commercialisation de nos produits.

Pour plus d'information au sujet du droit de l'environnement applicable à la Société, ainsi que des politiques et procédures liées de celle-ci, nous vous invitons à vous reporter à la « Politique de Colgate-Palmolive relative à l'environnement, l'hygiène et la sécurité du

travail » (« *Colgate-Palmolive Environmental, Occupational, Health & Safety Policy Statement* »), qui figure dans les « Lignes directrices applicables aux pratiques commerciales » de la Société (« *Global Business Practices Guidelines* »).

## **NOS RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES**

*Nous nous efforçons de servir au mieux les intérêts des actionnaires de la Société et de contribuer au développement de la valeur pour l'actionnaire.*

### **Nous assurons une bonne gouvernance de l'entreprise pour protéger la valeur pour l'actionnaire.**

Les politiques et programmes de la Société dans le domaine de la gouvernance d'entreprise, dont ce Code de conduite est l'un des piliers, constituent un garde-fou essentiel pour les actionnaires. Ces dernières années, le Congrès des États-Unis, la Commission américaine des valeurs mobilières et des marchés financiers (Securities and Exchange Commission, SEC), la bourse de New York (New York Stock Exchange, NYSE) et de nombreuses autres instances de régulation et autorités à travers le monde, ont mis en place des freins et contrepoids afin de promouvoir les comportements professionnels déontologiques qui sont, depuis de nombreuses années déjà, des pratiques normales au sein de Colgate. Nos actionnaires bénéficient des services remarquables d'un conseil d'administration indépendant, constitué d'une majorité d'administrateurs indépendants et de comités indépendants qui supervisent les questions d'audit, de rémunération et de gouvernance. Des organigrammes des comités et des principes directeurs mis à jour en permanence définissent clairement les rôles et les responsabilités des administrateurs, ainsi que les principes de la Société en matière de gouvernance.

Pour une description plus détaillée du programme de gouvernance d'entreprise de la Société, nous vous invitons à vous reporter aux « Lignes directrices du Conseil d'administration de la société Colgate-Palmolive relatifs aux principales questions de gouvernance de l'entreprise » (*« Colgate-Palmolive Company Board Guidelines on Significant Corporate Governance Issues »*), ainsi qu'aux organigrammes du comité d'audit, du comité des nominations et de gouvernance d'entreprise, du comité des personnels et de l'organisation et du comité des finances de la Société, qui peuvent être consultés sur le site Internet de la Société.

### **Nous gérons des programmes d'audit efficaces pour renforcer la confiance des investisseurs.**

La qualité, l'intégrité et la transparence des rapports financiers de la Société est pour elle essentielle. Ce souci transparaît dans les politiques et procédures adoptées de longue date par la Société dans ce domaine, et notamment dans l'existence d'un groupe d'audits internes en charge de la surveillance des contrôles financiers dans le monde entier, dans le mandat très large confié à nos commissaires aux comptes et dans la supervision exercée dans ces domaines par le Comité d'audit. Afin d'optimiser l'efficacité de ces ressources, les collaborateurs de Colgate sont incités à communiquer de manière ouverte et honnête avec les commissaires aux comptes et auditeurs, ainsi qu'avec le Comité d'audit, et à échanger librement des informations avec eux (lorsque cela relève de leurs fonctions).

Pour plus d'informations concernant les fonctions essentielles des commissaires aux comptes, des auditeurs et du Comité d'audit de la Société, vous êtes invité(e) à consulter l'« Organigramme du Comité d'audit de la Société Colgate-Palmolive », disponible sur le site Internet de la Société.

**Nous tenons les actionnaires informés des progrès de la Société.**

Chaque année, les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale annuelle de la Société au cours de laquelle les progrès de celle-ci par rapport à l'année précédente sont examinés et les actionnaires peuvent poser des questions à la direction générale de la Société. Entre deux assemblées générales, les actionnaires peuvent découvrir, sur le site Internet de la Société, [www.colgate.com](http://www.colgate.com), des informations concernant les récents lancements de produits, les derniers résultats financiers et le reste de l'actualité de l'entreprise.

## **RESPONSABILITE EN MATIERE DE CONFORMITE**

*La rédaction d'un Code de conduite n'est qu'une première étape : ces normes doivent être communiquées à l'ensemble du personnel Colgate qui est invité à s'y conformer.*

### **Communication et information sont essentielles.**

En acceptant un emploi au sein de Colgate, chacun d'entre nous est invité à respecter les règles de conduite du présent Code - lorsqu'elles lui sont applicables en raison de ses fonctions - ainsi que la législation et la réglementation en vigueur. Il appartient également à chaque collaborateur de se conformer aux dispositions du Règlement intérieur. Les cadres ont pour mission de communiquer ces normes aux personnes avec lesquelles ils travaillent, de s'assurer qu'elles les comprennent et s'y conforment, et de favoriser un climat dans lequel les individus peuvent librement débattre des questions de déontologie et juridiques.

### **Le Département international Déontologie et Conformité de Colgate supervise la conformité**

Le respect du Code et des « Lignes directrices applicables aux pratiques commerciales » de la Société sera surveillé par le Département international Déontologie et Conformité. Il rend compte au président directeur général et au président du Comité d'audit du conseil d'administration de Colgate au sujet de la mise en place, de l'application et du respect du Code de conduite et des programmes liés.

Les informations transmises au Département international Déontologie et Conformité, ou par d'autres canaux, sont, le cas échéant, communiqués sur une base confidentielle au Comité d'audit.

## **INTERDICTION DE REPRESAILLES**

Aucune sanction ne sera prise à l'encontre de qui que ce soit pour s'être plaint d'une violation éventuelle du Code de conduite, l'avoir signalée, ou avoir pris part, ou contribué, à l'enquête, à moins qu'il ne soit établi que les allégations formulées ou les informations communiquées étaient intentionnellement mensongères. Dans cette hypothèse, l'employé pourrait engager sa responsabilité civile ou pénale conformément à la loi applicable. Dans la mesure du possible, Colgate préservera le caractère confidentiel de toutes les alertes.

## DEMANDER DES CONSEILS ET SIGNALER LES PROBLEMES

### Vous êtes encouragé(e) à demander conseil.

Ce Code ne saurait apporter de réponse définitive à toutes les questions. De ce fait, nous devons nous fier en dernier ressort au bon sens de chacun concernant ce qui est nécessaire pour respecter les normes rigoureuses de la Société, y compris quant à l'opportunité de demander conseil sur un aspect spécifique.

Dans la plupart des cas, n'hésitez pas à faire part de vos questions relatives aux principes directeurs décrits dans ce Code à l'attention de votre supérieur hiérarchique direct ou du Département juridique. A leur tour, ils pourront saisir leur supérieur hiérarchique, un autre juriste du Département juridique groupe, le Département international Déontologie et Conformité, ou le Département des ressources humaines de l'unité ou de la division concernée. Vous pouvez également contacter vous-même des niveaux hiérarchiques supérieurs, ou le Département international Déontologie et Conformité, soit directement, soit au moyen de la Ligne d'assistance pour le Code de conduite, comme indiqué ci-après. Vous pouvez également contacter les représentants du personnel si vous le souhaitez.

### Signalement de manquements éventuels.

Si vous avez connaissance d'une violation du Code ou si vous avez de bonnes raisons de soupçonner qu'une telle violation a eu lieu, vous êtes encouragés à en informer immédiatement votre supérieur hiérarchique ou votre Département juridique. Vous devez également vous sentir tout à fait libre de vous adresser à des niveaux hiérarchiques supérieurs ou au Département international Déontologie et Conformité, ou d'utiliser tout autre moyen existant de communication, sans craindre de représailles. Colgate n'exercera aucune représaille à l'encontre d'une personne communiquant de bonne foi des informations relatives à une violation éventuelle, ou participant de même à une enquête ou une procédure de la Société ou des pouvoirs publics, à moins qu'il ne soit avéré que l'intéressé(e) a intentionnellement fourni des informations erronées. La Société prendra également toutes les mesures requises pour préserver le caractère confidentiel de l'identité de la personne et des informations communiquées par elle, et divulguera ces informations en cas de nécessité absolue, uniquement dans les cas suivants :

- lorsque cela est indispensable pour mener une enquête efficace et prendre des mesures adaptées ; ou
- lorsque le droit en vigueur le requiert.

Vous pouvez contacter le Département international Déontologie et Conformité par le biais de la Ligne d'assistance Code de conduite disponible 24h/24 au **1-800-778-6080** (Etats-Unis) ou au **001 212-310-2330** (numéro gratuit depuis les autres pays).

Vous pouvez également contacter le Département international Déontologie et Conformité par courrier ordinaire, email ou télécopie. L'adresse postale est la suivante :

Global Ethics and Compliance  
Colgate-Palmolive Company  
300 Park Avenue, 8th Floor  
New York, NY 10022 – États-Unis

L'adresse e-mail confidentielle est la suivante : [ethics@colpal.com](mailto:ethics@colpal.com).

Le numéro de téléphone/fax confidentiel est le : 001 212-310-3745.

### **Vous pouvez contacter la Ligne d'assistance Code de conduite du Département international Déontologie et Conformité**

L'utilisation de la Ligne d'assistance Code de conduite est facultative.

Le but de la Ligne d'assistance Code de conduite est :

- d'offrir des conseils aux collaborateurs de Colgate, et de contribuer à expliquer de quelle manière le Code de conduite peut s'appliquer à des situations spécifiques ; et
- de mettre à disposition un dispositif de communication alternatif permettant d'attirer l'attention de la Société sur des comportements suspects, des infractions au droit en vigueur, ou des activités contrevenant au Code de conduite.

Conformément à la législation en vigueur, la Ligne d'assistance Code de conduite ne pourra prendre en compte s'agissant des appels émanant de la France que les alertes concernant strictement les domaines financier, comptable, bancaire et de la lutte contre la corruption (les irrégularités comptables, irrégularités concernant les contrôles internes, corruption, falsification de comptes sociaux, escroquerie, escroquerie à l'assurance, pots-de-vins).

Nous vous encourageons à contacter le Département international Déontologie et Conformité pour poser des questions au sujet du Code de conduite ou signaler les violations éventuelles dans les domaines susvisés. Aucune sanction ne sera prise à l'encontre d'un employé si celui-ci ne contacte pas la Ligne d'assistance Code de conduite. Tous les manquements signalés feront l'objet d'investigations dans les meilleurs délais. Il est essentiel que les personnes signalant un problème s'abstiennent de mener leur propre enquête, car les investigations peuvent impliquer des aspects juridiques complexes. En agissant de votre propre chef, vous pouvez compromettre l'intégrité d'une enquête, ce qui peut avoir des conséquences négatives pour Colgate et pour vous.

Nous vous encourageons à vous identifier lorsque vous appelez la Ligne d'assistance Code de conduite, afin de faciliter les investigations et le suivi. Dans certains pays, le droit en vigueur limite le type d'informations que vous pouvez communiquer par le biais d'une Ligne d'assistance. Lorsque ces lois s'appliquent à votre situation, un représentant du Département international Déontologie et Conformité vous renverra vers une personne, au sein de votre unité fonctionnelle, qui pourra vous apporter une assistance en liaison avec votre question ou préoccupation.

En raison de l'utilisation de la Ligne d'assistance Code de Conduite située aux U.S et/ou en raison d'une enquête menée sur une violation, avérée ou potentielle du Code de Conduite relatifs aux domaines susvisés, il peut être nécessaire de transférer aux U.S des données à caractère personnel collectées dans un pays. En outre, toute violation avérée ou potentielle, du Code de Conduite peut donner lieu à un rapport transmis au Département international Déontologie et Conformité qui pourra comporter des données à caractère personnel. Dans ces hypothèses, des données à caractère personnel peuvent être utilisées par des employés de la Société et des entités de Colgate participant aux opérations du Département international Déontologie et Conformité pour étudier le rapport, mais uniquement durant une période raisonnablement nécessaire à cette fin (et par la suite, ces

données à caractère personnel seront détruites ou conservées conformément à la politique de la Société ou au droit en vigueur).

Pour assurer une protection suffisante et adéquate à l'ensemble des données à caractère personnel transférées, la Société déclare avoir conclu avec les destinataires du transfert des données à caractère personnel des clauses contractuelles conformes à celles établies par la Commission européenne.

Nous vous rappelons en tout état de cause que vous avez un droit d'accès, d'opposition et de rectification de vos données personnelles collectées et/ou conservées dans le cadre de la Ligne d'assistance Code de conduite. Les demandes d'accès, d'opposition et de rectification doivent être adressées à la DRH à l'adresse électronique suivante « marie-therese\_da-costa » ou par téléphone au numéro 01 47 68 62 51.

### **Le Code s'applique à toutes les activités de Colgate.**

Le Code s'applique à toute personne travaillant pour la Société Colgate-Palmolive et ses filiales, y compris les dirigeants, ainsi qu'aux administrateurs et agents de la Société conformément au droit en vigueur. Des exemplaires du Code, disponibles auprès du Département international Déontologie et Conformité, doivent être mis à la disposition des personnes ou entités recrutées ou autorisées à agir au nom de la Société, dans les domaines dans lesquels s'applique le Code.

Le Code s'applique également aux fournisseurs et prestataires, et son respect est une condition impérative pour travailler avec Colgate-Palmolive. Il leur est demandé d'y adhérer, au risque de ne pas ou plus travailler avec nous s'ils refusent

## Index matières du Code de conduite

Autre Conseil d'Administration	9	Gouvernance d'entreprise	29
Bénévolat	25	Harcèlement	6
Boycott	24	Hygiène et sécurité du travail	6
Cadeaux et dons	15	Informations	9, 16
Conflit d'intérêts personnels	8-9	Interdiction de représailles	31
Conflit d'intérêts	8-9	Ligne d'assistance Code de conduite	32-34
Conseil d'administration de Colgate	14	Plan de gestion de crise	26
Contributions politiques	20	Programme de conservation de documents	23
Contrôles à l'importation/exportation	24	Propriété intellectuelle	16
Contrôles comptables internes	11	Protection des actifs de la société	12
Corruption/FCPA	20	Qualité et sécurité des produits	17
Décisions d'investissement	21	Relations avec les actionnaires	29
Délit d'initié	21	Relations avec les clients	15
Demande d'informations des médias	10	Relations avec les consommateurs	17-18
Discrimination	6-7	Respect du Code de conduite	31
Dossiers et rapports de la société	11	Secrets commerciaux	9, 16
Droit de la concurrence et du contrôle des concentrations	20	Signaler une violation éventuelle	32
Droits humains	25	Transactions avec des membres de la famille	15
Emploi supplémentaire	8	Travail des enfants	6,25
Environnement/Développement durable	27	Utilisation appropriée du matériel informatique	12-13
Exactitude de la publicité	17	Utilisation des technologies de l'information	12-13
Exactitude des documents de la société	11	Vie privée des employés	6
Favoritisme	6	Vie privée du consommateur	18
Fournisseurs et prestataires	16, 34		

## Questions fréquentes relatives au Code de conduite

Les exemples suivants n'ont qu'un caractère illustratif et ne sauraient englober toutes les situations ou tous les scénarios déontologiques possibles. N'hésitez pas à demander conseil à votre supérieur hiérarchique ou à un représentant du Département des ressources humaines, juridique, ou international Déontologie et Conformité ou à adresser vos questions ou remarques par e-mail à [ethics@colpal.com](mailto:ethics@colpal.com).

Q. Si je signale une violation éventuelle, aurai-je des ennuis si mes inquiétudes s'avèrent sans fondement ?

R. Lorsque vous soupçonnez que quelque chose dont vous avez été le témoin pourrait constituer une violation, vous ne serez pas réprimandé ni sanctionné dans la mesure où vous le signalez de bonne foi.

Q. Si vous êtes confronté(e) à un problème qui n'est pas pris en compte dans le Code de conduite, cela signifie-t-il qu'il n'y a pas de problème ?

R. Non. Le Code de conduite comporte des lignes directrices mais ne prend pas en compte toutes les situations. Lorsque vous êtes confronté(e) à un problème qui n'est pas traité dans le Code de conduite, adressez-vous à votre supérieur hiérarchique ou au Département des ressources humaines, juridique ou international Déontologie et Conformité (page 31).

Q. Je crains que mon supérieur hiérarchique ne soit impliqué dans des activités susceptibles d'être considérées comme des violations du Code de conduite. Néanmoins, je crains de le signaler car s'il venait à l'apprendre il pourrait se venger.

R. En tant qu'employé(e) de Colgate, si vous avez connaissance d'une violation du Code de conduite, ou si vous soupçonnez l'existence de telles violations, vous êtes invité(e) à en informer le supérieur hiérarchique ou le Département juridique. Dans la mesure où une possible violation est signalée de bonne foi conformément aux procédures prévues par le Code de conduite, notre politique d'interdiction de représailles empêche qu'une vengeance ne soit exercée à votre encontre pour avoir signalé les faits en question. Tout employé de Colgate exerçant des représailles en connaissance de cause à l'encontre d'un autre collaborateur en raison du signalement d'une violation éventuelle sera passible de sanctions disciplinaires (page 31).

Q. Que se passe-t-il si quelqu'un m'implique dans une possible violation et que je n'ai rien fait de mal ?

R. Soyez assuré(e) que la Société ne présume pas qu'une violation a eu lieu simplement parce que des informations en ce sens lui ont été communiquées. L'entreprise missionne un tiers extérieur à votre unité fonctionnelle pour effectuer une enquête complète sur la violation éventuelle. Au cours des investigations, la Société présumera que vous êtes innocent(e) jusqu'à ce qu'une décision finale ait été prise concernant votre

culpabilité éventuelle, après examen des conclusions de faits de l'enquête, et dans la mesure où il a été établi que les faits étaient conformes aux allégations. Lors des investigations, la possibilité vous sera également donnée de présenter votre version des faits (page 33).

Q. Le traitement des violations éventuelles diffère-t-il lorsque le coupable possible est mon supérieur hiérarchique ?

R. Non, le processus est le même, quelle que soit la fonction au sein de la Société de la personne mise en cause (page 31).

Q. J'ai rejoint Colgate récemment. Je suis un(e) nouvel(le) employé(e). Mon précédent employeur est un concurrent direct. Est-il approprié pour moi de communiquer des informations concernant les processus internes de mon précédent employeur ?

R. Notre politique implique également le respect des secrets industriels et commerciaux ou d'autres informations appartenant à des tiers. Cet aspect est particulièrement pertinent lorsque vous avez connaissance de secrets industriels et commerciaux et d'informations appartenant à un précédent employeur. Si toutes vos questions n'ont pas trouvé de réponses, consultez le Département juridique (page 16).

Q. Les normes de Colgate excèdent fréquemment celles prévues par le droit du pays dans lequel je travaille. Etant donné que la plupart de nos concurrents se conforment aux normes locales, pourquoi n'en faisons-nous pas autant ?

R. Durant plus de 200 ans, Colgate-Palmolive s'est bâtie la réputation d'une Société qui se conforme aux principes d'intégrité et de déontologie les plus rigoureux partout où elle exerce son activité. Nous en sommes très fiers et de ce fait, il n'est pas rare que nos critères excèdent les normes locales.

Q. L'un de mes collègues et moi échangeons fréquemment des plaisanteries que certains pourraient considérer comme offensantes. Nous nous bornons toutefois à le faire dans mon bureau et nous fermons la porte pour que nul ne nous entende. Nous nous transmettons également par e-mail l'un à l'autre des plaisanteries que certains pourraient considérer comme offensantes. Ce comportement pourrait-il être considéré comme inadéquat même dans la mesure où aucune personne susceptible d'en être offensée n'en est informée ?

R. Si la situation que vous décrivez a lieu dans un environnement de travail de Colgate dans le courant des heures travaillées et/ou au moyen du courrier électronique de la Société, il est inopportun. N'oubliez pas non plus qu'une personne qui ne paraîtra pas offensée au premier abord peut le devenir par la suite. Il est conseillé d'éviter les comportements de ce type sur le lieu de travail (pages 6 et 7).

Q. Peut-on vraiment me licencier pour avoir violé le Code de conduite de Colgate ?

R. Le Code de conduite fournit des conseils et lignes directrices pour vous aider à respecter vos obligations professionnelles. Les collaborateurs de Colgate contrevenant au Code ne peuvent faire l'objet de sanctions disciplinaires que dans la mesure où leur comportement peut être considéré comme une violation de la loi, du Règlement intérieur ou de leurs obligations contractuelles.

*Vous pouvez contacter le Département international Déontologie et Conformité par le biais de la Ligne d'assistance Code de conduite disponible 24h/24 au 1-800-778-6080 (Etats-Unis) ou au +1 212-310-2330 (international) ou par courrier ordinaire, e-mail ou télécopie à l'adresse suivante :*

*Global Ethics and Compliance  
Colgate-Palmolive Company  
300 Park Avenue, 8th Floor  
New York, NY 10022 – États-Unis  
**[ethics@colpal.com](mailto:ethics@colpal.com)**  
+1 212 310 3745 (fax)*